

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	17
En exercice :	17
Présents	15
Absents	2
Procurations	0
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille dix neuf et le 4 octobre à 20h. Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2019

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René Christian, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Absent : M. CODEX Joël, Mme RAPAUT Christine

Mme. GALLAND Suzanne a été élue Secrétaire de Séance.



Objet : PAIEMENT DES TAXES D'AMENAGEMENT INDUES

Monsieur le Maire INFORME,

VUE la demande de la DGFIP concernant le remboursement des taxes d'aménagement indues concernant les trop-versés pour les permis de construire annulés et dont il y a lieu de rembourser.

S'agissant de M. NOEVUS Daniel pour un montant de 1947.76 €, considérant que le permis PC00101512C0003 a fait l'objet d'un arrêté d'annulation le 21 octobre 2014.

Il convient donc de procéder au remboursement de ce trop-versé. Pour ce faire, nous utiliserons les crédits ouverts en dépenses imprévues au compte 020 en section dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et d'accepter l'utilisation de ces crédits ouverts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le remboursement de cet indu et demande à Monsieur le Maire de procéder à la passation des écritures comptables en ce sens.
-
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures,

Pour Copie Conforme,

Le Maire,
Charles BERGER

